

Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli  
« Accès aux collèges de Prilly pour les enfants en situation de handicap »

Notre réf. : a1136\_CC question écrite Eva Tortelli accès handicap\_C

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite citée en titre, déposée au Conseil communal du 6 décembre 2021.

**Question 1 :**

**Quels collèges de Prilly sont accessibles aux personnes en situation de handicap ?**

Etat à ce jour de nos différents bâtiments scolaires :

**Etablissements primaires :**

Collège de Mont-Goulin : accès à quatre classes au rez, sans besoin d'aménagement particulier. Absence de WC handicapé.e.s.

Collège de Jolimont bâtiment A : accès à deux classes situées au rez-de-chaussée, moyennant un aménagement (rampe), pour franchir deux marches d'escaliers. Absence de WC handicapé.e.s.

Collège de Jolimont bâtiment B : accès à deux classes situées au rez-de-chaussée, moyennant un aménagement (rampe), pour franchir deux marches d'escaliers. Absence de WC handicapé.e.s.

Pavillon de Bel-Orne : accessible avec rampe. WC handicapé.e.s à disposition.

Pavillon de Corminjoz : accessible avec rampe. WC handicapé.e.s à disposition.

Pavillon de Sous-Mont : accès possible à deux classes situées au rez. WC handicapé.e.s à disposition.

Si le besoin se manifeste, il est prévu d'organiser les enclassements en fonction des possibilités d'accessibilité physique au lieu, ainsi un élève à mobilité réduite pourrait suivre sa scolarité, accompagné de ses camarades, toujours dans une salle de classe ou cette accessibilité est garantie.

Collège de Plantinel : **inaccessible**, pas de rampe, pas d'ascenseur. Absence de WC handicapé.e.s.

Collège Centre : **inaccessible**, pas de rampe, pas d'ascenseur. Absence de WC handicapé.e.s.

**Etablissements secondaires :**

Collège du Grand-Pré et abri PC : il y a une rampe d'accès, un ascenseur et un WC handicapé.e.s à disposition. Le tout est difficilement accessible, pas conforme et pas adapté aux normes actuelles.

Collège de l'Union

Bâtiment A : accès prévu pour les chaises roulantes par l'entrée principale, puis aux deux étages supérieurs, ainsi qu'au rez-de-chaussée, par un grand ascenseur. WC handicapé.e.s à disposition à l'entrée principale.

Bâtiment B : accès possible via la passerelle qui relie le bâtiment A au B et avec l'ascenseur du bâtiment A. Accès à 4 classes situées au 4<sup>ème</sup> étage.

Bâtiment C : Accès possible via la passerelle qui relie le bâtiment A au B et le B au C. Accès à 4 classes situées au 4<sup>ème</sup> étage.

De manière générale, les bâtiments ne sont accessibles qu'avec une assistance (portes manuelles lourdes, rampes d'accès raides).

